

COMMENT SAVOIR SI UN ENFANT EST ATTEINT DE SAF.

Par Profil supprimé Postée le 15/11/2018 20:15

Bonjour,

Je voudrais savoir quels sont les démarches à faire pour savoir si une personne souffre de SAF? Aussi loin qu'on s'en souviennes dans la famille ma mère est alcoolique. Nous pensons qu'elle buvait pendant sa grossesse mais nen sommes pas sur. À la suite d'un reportage sur France 2 au sujet des SAF nous sommes partis à la recherche d'information sur: les symptômes, caractéristiques, et comment 'dépister' le SAF chez les jeunes adultes. Malheureusement sans succès dans notre pays. Pouvez-vous me dire quoi faire et si on sais 'dépister' ceci vers le nord de la France ?

Je vous remercie d'avance
Sincères salutations
Une famille française vivant au benelux.

Mise en ligne le 19/11/2018

Bonjour,

Nous comprenons au travers de votre question que vous vivez une situation difficile.

La consommation d'alcool de la mère pendant la grossesse a amené les chercheurs à s'intéresser au lien qui peut exister entre l'exposition prénatale à l'alcool et une série de déficiences développementales physiques, cognitives et comportementales. Ces déficiences forment un continuum de troubles du développement connus sous le nom de SAF.

Si les critères diagnostiques d'une exposition prénatale à l'alcool ont été établis précisément chez l'enfant, il n'en n'est en effet pas de même chez l'adulte.

Nous ne pouvons nous substituer à des services de médecine experts et nous ne pourrions être exhaustif quant aux symptômes caractéristiques chez l'adulte qui aurait été exposé à l'alcool in utero. Nous allons donc répondre à votre question de façon très généraliste.

En ce qui concerne les adolescents et jeunes adultes des liens ont été établis entre une plus forte exposition prénatale à l'alcool et des problèmes de comportement et de conduites antisociales. De plus, les recherches longitudinales suggèrent que les personnes exposées à l'alcool avant la naissance présentent également dans une grande proportion des problèmes de consommation d'alcool et de drogue en vieillissant.

Quant à un lieu ressource pour vous, il n'existe pas de recensement national de l'ensemble des contacts médicaux susceptibles de poser un diagnostic de troubles causés par l'alcoolisation fœtale.

Toutefois, des structures ont constitué leur propre liste. Vous pourrez notamment trouver sur le site « vivre avec le SAF » à la fois beaucoup d'informations et également des contacts, notamment une antenne dans les Hauts de France, qui pourront vous aider au mieux.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- vivre avec le SAF